



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JCB

GREFFIER

PLQ

MAIRE

Une SEANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le TREIZIEME (13^e) jour du mois D'OCTOBRE DE l'an DEUX MILLE VINGT (2020), à l'heure et à l'endroit habituels.

Sont présents :

*MM Guy Ouellet et Joshua Richer ;
MMES Frances Bonenfant, Deborah Bishop et Hélène Hamel ;*

Est absent : *M Paul Stuart.*

Formant quorum sous la présidence du maire *M Philippe Dutil.*

Le directeur général et greffier, *M Jean-Charles Bellemare*, est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes.*

Il y a 4 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19h05. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public présent.

2.0
2020-10-9293

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Le maire dépose le projet d'ordre du jour. Le point 9.03 : contrats de déneigement est ajouté.

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉE

3.0

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

3.01
2020-10-9294

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020 (3.1)

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB

GREFFIER

P. Q.

MAIRE

4.0

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement no 2019-02* de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.

Cependant, durant la période de pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial exige que les municipalités publient le projet d'ordre du jour sur le site web de la Ville de Stanstead afin de solliciter les citoyens à acheminer leurs questions à poser aux membres du conseil. Le tableau qui suit dresse la liste des citoyens ayant posé une question aux élus et la teneur des questions.

| NOMS DES CITOYENS(NE)S | QUESTIONS |
|------------------------|--|
| Armin Ruff | <ul style="list-style-type: none"> • Asphaltage du chemin Maple ; • Vitesse sur le chemin Maple ; • Fonds dédiés provenant des carrières et sablières ; • Zone « no truck » sur le chemin Maple. |

5.0

RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)

5.01

RAPPORT DES DELEGATIONS DE POUVOIR (5.01)

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois d'août 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

| | |
|--------------------------|--------------|
| Allen Desrosiers : | 36 201,67 \$ |
| Jean-Charles Bellemare : | 2 591,97 \$ |

5.02

RAPPORT DES REVENUS ET DES DÉPENSES (5.02)

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période allant du 1^{er} août jusqu'au 31 août 2020, lequel est joint à la présente.

5.03

Rapport d'activités

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de septembre 2020 et fait un résumé des différentes mesures mises en place en cette période de pandémie. Il rapporte notamment que la deuxième vague de la pandémie a toujours cours, et que certaines restrictions sont maintenant en place quant aux visiteurs à l'hôtel de ville. Il explique que maintenant, un relevé de température corporelle est fait pour tous les visiteurs.

5.04

Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle

Le directeur général dépose la liste des bénéficiaires de la subvention d'accès à la propriété pour le mois de septembre 2020, dans le cadre de la Politique de bienvenue de la Ville.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB
GREFFIER
P.L.
MAIRE

6.0

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)

6.01
2020-10-9295

COMPTES PAYÉS ET À PAYER (6.01)

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en septembre 2020 : 68 043,51 \$
Comptes à payer en octobre 2020 : 241 917,12 \$

ADOPTÉE

6.02

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DÉBITEURS (6.02)

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 30 septembre 2020. Il informe les membres du conseil que, malgré la pandémie actuelle et le report des frais d'intérêts, il n'y a pas de retards de paiements plus importants qu'à l'habitude.

6.03
2020-10-9296

Reddition de compte auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) (6.03)

CONSIDÉRANT que la Ville de Stanstead a obtenu une subvention d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS (1 253 499 \$) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)* ;

CONSIDÉRANT QUE le coût maximal admissible du projet était d'UN MILLION CINQ CENT DIX MILLE DEUX CENT QUARANTE DOLLARS ET DIX-HUIT (1 510 240,18 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est d'UN MILLION CINQ CENT TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX (1 537 904,70 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le financement a rendu possible le raccordement d'un nouveau puits au réseau d'aqueduc de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le projet étant terminé, une reddition de compte doit être faite auprès du MAMH ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a transmis aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfait ;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent la reddition de compte du financement obtenu du MAMH dans le cadre du programme FEPTEU pour le raccordement d'un nouveau puits au réseau d'aqueduc de la Ville ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB
GREFFIER

PQ
MAIRE

6.04
2020-10-9297

QUE copie de la présente et de la reddition de compte soient acheminées au représentant du MAMH.

ADOPTÉE

Formations annuelles (6.04)

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la Ville de Stanstead reconnaît l'importance de la formation continue de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE les employés sont encouragés à suivre une formation par année dans le but de parfaire et développer leurs connaissances et leurs habiletés ;

CONSIDÉRANT QU'un montant est réservé au budget pour ces formations annuelles, et ce, pour chacun des départements ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Charest et M Vincent Maurice-Kiepura suivront les formations suivantes :

- INFOTECH : TAXATION ET T4/R1 SUR SYGEM (400 \$ plus taxes) ;
- UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE : MÉMOIRE DE MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT (524,58 \$ taxes incluses)

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead approuvent la liste des formations de Mme Chantal Charest et M Vincent Maurice-Kiepura suivront au cours de l'année.

ADOPTÉE

6.05
2020-10-9298

Appel d'offres 2020-04 : services professionnels en vérification externe (6.05)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en vérification externe pour les années 2020, 2021 et 2022, tel que stipulé dans la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a proposé un document d'appel d'offres conforme aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Deborah Bishop

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général et la trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en vérification externe tel que présenté dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB
GREFFIER

PW
MAIRE

6.06

Programme de revitalisation – dépôt de la liste

Le directeur général dépose la liste à jour des bénéficiaires du programme de crédit de taxes pour la revitalisation.

6.07
2020-10-9299

Équilibrage du rôle d'évaluation (6.07)

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluation JP Cadrin et Associés est mandatée par la MRC de Memphrémagog pour les services d'évaluation municipale et de maintien de l'équilibre du rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par la firme d'évaluation via la MRC incluent une équilibrage du rôle au cours de leur mandat de 6 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead en est à sa deuxième année du rôle triennal de 2019-2020-2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet aux municipalités de moins de 5 000 habitants de reconduire leur rôle d'évaluation pour un deuxième exercice triennal ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'analyse de la firme d'évaluation, la Ville est présentement à 87 % de la médiane prévisionnelle par rapport à la dernière équilibrage du rôle fait en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE face à ce déséquilibre actuel, le fait de reconduire le rôle équilibré de 2019 pour un autre cycle triennal risque à la fois de représenter une perte de revenu substantielle en plus d'imposer une forte hausse de la valeur des propriétés ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de la firme d'évaluation de procéder à l'équilibrage du rôle pour le prochain cycle triennal ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de l'administration municipale à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme d'évaluation JP Cadrin et Associés à 23,35 \$ par dossier, soit un total approximatif de TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (33 700 \$) plus les taxes applicables, si l'on prend en compte les 1 445 dossiers ;

Il est proposé par Hélène Hamel

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent l'offre de services de JP Cadrin et Associés à 23,35 \$ par dossier, soit un total approximatif de TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (33 700 \$) plus les taxes applicables, si l'on prend en compte les 1 445 dossiers ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général et la trésorière à procéder aux démarches pour l'octroi du mandat.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB

GREFFIER

P.L.

MAIRE

- 7.0** **LÉGISLATION (7.0)**
- 7.01** **Règlement 2017-07-01 amendant le Règlement 2017-07 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle » - avis de motion (7.01)**
- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sont donnés par Guy Ouellet que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement 2017-07-01 intitulé « Règlement 2017-07-01 amendement le règlement n° 2017-07 sur la gestion contractuelle » sera adopté.
- L'amendement vise la liste des fonctionnaires municipaux qui sont autorisés à dépenser par la délégation de pouvoir.
- 7.02** **Règlement 2020-02 sur l'imposition d'un droit supplétif et sur l'établissement d'un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ – avis de motion (7.02)**
- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sont donnés par Deborah Bishop que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement 2020-02 intitulé « Règlement 2020-02 sur l'imposition d'un droit supplétif et sur l'établissement d'un taux de droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ » sera adopté.
- Le règlement vise l'imposition d'un droit de mutation sur les transactions qui y sont d'ordinaire exemptées.
- 7.03** **Règlement RU-2020-03 sur la prévention des incendies – avis de motion (7.03)**
- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sont donnés par Hélène Hamel que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement RU-2020-03 intitulé « Règlement RU-2020-03 sur la prévention des incendies » sera adopté.
- Le règlement vise le remplacement du règlement sur la prévention des incendies présentement en vigueur afin que ce dernier soit uniforme pour l'ensemble des municipalités desservies par la Régie incendie Memphrémagog-Est.
- 7.04** **Règlement RU-2020-04 sur les animaux – avis de motion (7.04)**
- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sont donnés par Guy Ouellet que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement RU-2020-04 intitulé « Règlement RU-2020-04 sur les animaux – avis de motion » sera adopté.
- Le règlement vise le remplacement du règlement sur les animaux afin de le rendre uniforme pour l'ensemble des municipalités desservies par la Société protectrice des animaux de l'Estrie ainsi que de prévoir des règles entourant la garde des poules pondeuses dans les secteurs urbains.
- 8.0** **SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JEB
GREFFIER

JD
MAIRE

8.01
2020-10-9300

Appel d'offres 2020-05 : révision du Plan de sécurité civile (8.01)

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un consultant afin de réviser le *Plan de sécurité civile* de la Ville de Stanstead ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a proposé un document d'appel d'offres conforme aux membres du conseil municipal et qu'ils s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'un consultant afin de réviser le *Plan de sécurité civile*.

ADOPTÉE

8.02
2020-10-9301

Renouvellement de l'entente : SPA de l'Estrie (8.02)

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la SPA de l'Estrie ont convenu d'une entente de services quant à l'application du règlement sur les animaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de 5 ans est renouvelable automatiquement, sauf si l'une des deux parties signifie à l'autre son intention de ne pas la reconduire ;

CONSIDÉRANT QUE la SPA de l'Estrie a signifié à la Ville son intention de ne pas renouveler l'entente en cours et de proposer une nouvelle entente qui reflète davantage la réalité liée au nouveau règlement sur les animaux, lequel inclut les dispositions entourant le règlement provincial sur les animaux dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente ne prévoit pas de hausse de coût à court terme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente et s'en montrent satisfaits ;

Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général et le maire à signer la nouvelle entente avec la SPA de l'Estrie.

ADOPTÉE

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

RAPPORT D'ACTIVITES (9.01)

Le comité ne s'étant pas réuni au cours du dernier mois, il n'y a pas de rapport d'activités.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB
GREFFIER
PR
MAIRE

9.02
2020-10-9302

Mandat en horticulture – automne 2020 (9.02)

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général à octroyer un mandat à Madame Caroline Rouleau du Centre de jardin Beebe, pour l'entretien de fin de saison estivale et automnale des plates-bandes de la Ville, au montant de MILLE SEPT CENTS DOLLARS (1 700 \$), plus taxes.

ADOPTÉE

9.03
2020-10-9303

Contrats de déneigement (9.03)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le directeur général à octroyer un contrat de MILLE VINGT DOLLARS (1 020 \$) à monsieur Jean-Paul Roy pour le déneigement du chemin Smith et un contrat de MILLE CINQ CENT TRENTE DOLLARS (1 530 \$) à monsieur Philippe Roy pour le déneigement du chemin McShane, les deux pour la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

10.01

APPEL D'OFFRES 2020-03 – ACHAT D'UN CAMION DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (10.01)

2020-10-9304

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a procédé à l'appel d'offres 2020-03 dans le but de procéder à l'acquisition d'un camion de collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu trois (3) soumissions, dont les montants, taxes comprises, sont les suivants :

- Durabac : 315 008,50 \$
- Tardif Diesel : 334 029,97 \$
- Groupe Labrie Environnement : 334 577,25 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Durabac n'a pu être considérée comme conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Tardif Diesel au montant de TROIS CENT TRENTE-QUATRE MILLE VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (334 029,97 \$) taxes incluses ;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JCB
GREFFIER

PL
MAIRE

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent la soumission de Tardif Diesel pour le montant de TROIS CENT TRENTE-QUATRE MILLE VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (334 029,97 \$) taxes incluses ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent la trésorière à effectuer une demande de crédit-bail pour pourvoir à cette dépense, tel que stipulé dans le devis d'appel d'offres ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent la trésorière et le directeur général à signer les documents requis pour et au nom de la Ville de Stanstead.

ADOPTÉE

10.02

Entente intermunicipale sur la collecte des matières résiduelles avec la municipalité d'Ogden – autorisation à signer (10.02)

2020-10-9305

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead prévoit de procéder elle-même à la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'entente de services intermunicipale a été soumise par l'administration municipale à la municipalité d'Ogden afin que la Ville de Stanstead offre le service de collecte des matières résiduelles sur le territoire de cette municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions énumérées dans la proposition de l'administration municipale conviennent autant aux élus de la Ville de Stanstead que ceux de la municipalité d'Ogden ;

CONSIDÉRANT la résolution de la municipalité d'Ogden à cet égard ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent de convenir à une entente de services intermunicipale avec la municipalité d'Ogden afin de pourvoir à la collecte des matières résiduelles sur son territoire, selon les conditions énumérées dans la proposition de la permanence soumise en pièce jointe ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead ladite entente intermunicipale.

ADOPTÉE

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

RAPPORT D'ACTIVITÉS (11.01)

Le directeur général fait le résumé du rapport d'activités en loisirs pour le mois de septembre 2020.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JCB

GREFFIER

P.D.

MAIRE

11.02
2020-10-9306

Droits de passage : Club de motoneige Trois-Villages inc. (11.02)

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Trois-Villages inc. a fait parvenir une lettre à l'administration municipale, demandant à ce que la Ville autorise le passage du tracé des sentiers du club sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins traversés par les sentiers de motoneige sont les suivants :

- Maple
- Hackett
- Dufferin
- Villeneuve
- Boul. Notre-Dame
- Dewey
- Voie des Ursulines

CONSIDÉRANT QUE la rue Fairfax et le boulevard Notre-Dame sont de juridictions provinciales ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande et ne s'y opposent pas ;

CONSIDÉRANT QUE le Club demande à ce que la Ville installe la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a une traverse de motoneiges à cet endroit ;

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent que les sentiers du Club de motoneige Trois-Villages inc. traversent les chemins mentionnés ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'installation des affiches signalétiques aux endroits appropriés ;

QUE la Ville avise le Club de motoneige Trois-Villages inc. que la demande doit être adressée au ministère des Transports du Québec en ce qui concerne la rue Fairfax et le boulevard Notre-Dame puisque ces deux voies sont de juridiction provinciale.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

DEPOT DE LA LISTE DES PERMIS EMIS ET RAPPORT D'ACTIVITES – SEPTEMBRE 2020 (12.01)

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de septembre 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JCB
GREFFIER

P.D.
MAIRE

12.02
2020-10-9307

DEROGATION MINEURE NO.2020-06 : 71 RUE PRINCIPALE (12.02)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour aménager un espace de stationnement de 10' X 10' en façade de la propriété pour le gîte touristique alors que cela est prohibé par le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement les cases de stationnement pour un gîte touristique devraient être situées en cour arrière ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espace disponible pour aménager un stationnement en cour arrière de la propriété ;

CONSIDÉRANT QU'avis public a été donné et qu'aucun citoyen n'a manifesté son opposition ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Hélène Hamel
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure 2020-06, soit d'autoriser un stationnement en cour avant de la propriété alors que cela est prohibé par l'article 9.2 du Règlement de zonage no 2012-URB-02.

ADOPTÉE

12.03
2020-10-9308

DEROGATION MINEURE NO.2020-07 : 136 RUE PRINCIPALE (12.03)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour installer une enseigne détachée sur socle de 3,15 m2 alors que le règlement ne permet pas ce type d'enseigne pour cette zone ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne vise à annoncer le nouveau commerce « Auberge Stanstead » ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée s'intègre bien à la propriété et au milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation n'aura pas d'effet négatif sur la propriété ou sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Joshua Richer
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure no.2020-07, soit d'autoriser une enseigne détachée sur socle de 3,15 m2 alors que cela est prohibé par l'article 9.2 du Règlement de zonage no 2012-URB-02.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

SCB.

GREFFIER

FD

MAIRE

12.04
2020-10-9309

ADOPTÉE

PIIA 2020-11 : 71 RUE PRINCIPALE (12.04)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour aménager un espace de stationnement de 10' X 10' en façade de la propriété pour le gîte touristique alors que cela est prohibé par le règlement ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement les cases de stationnement pour un gîte touristique devraient être situées en cour arrière ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espace disponible pour aménager un stationnement en cour arrière de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Joshua Richer
Et unanimement résolu (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de PIIA 2020-11, soit d'autoriser un stationnement en cour avant de la propriété tel que présenté.

ADOPTÉE

12.05
2020-10-9310

PIIA 2020-12 : 107 RUE RAILROAD (12.05)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture par de la tôle de couleur noire ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Hélène Hamel
Et unanimement résolu (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de PIIA 2020-12, soit d'autoriser les travaux sur la propriété tels que présentés.

ADOPTÉE

12.06
2020-10-9311

PIIA 2020-13 : 72 À 76 RUE RAILROAD (12.06)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour remplacer le bardeau d'asphalte de la toiture par de la tôle de couleur brune café ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JCB

GREFFIER

PNL

MAIRE

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés vont améliorer l'état du bâtiment et respectent l'architecture de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de PIIA 2020-13, soit d'autoriser les travaux sur la propriété tels que présentés.

ADOPTÉE

CPTAQ : aliénation – 2050 chemin Lageux (12.05)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour l'aliénation d'un terrain en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lynda Therrien, propriétaire du 2050 Chemin Lageux (lot 5 076 387) désire acquérir une partie du lot 5 076 384 d'une superficie de 2,85 hectares appartenant à la Ferme Berlunier Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur loue cette partie de terrain au propriétaire depuis 25 ans ;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de terrain est actuellement utilisée et continuera d'être utilisée comme pâturage et corral d'entraînement pour les chevaux ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation de la CPTAQ est nécessaire en vertu de l'article 29 de la Loi (LPTAA) ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ requiert une résolution du conseil municipal tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi ;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

D'aviser la CPTAQ que la demande d'autorisation :

- Est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;
- N'a aucun impact sur le potentiel agricole des lots concernés et des lots avoisinants ;
- N'a aucun impact sur les possibilités d'utilisation des lots concernés à des fins d'agriculture ;
- N'a aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;
- N'a pas d'impact sur les effets et les contraintes résultants des Lois et règlements, notamment en matière d'environnement ;
- N'a aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

12.05
2020-10-9312



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

JCB
GREFFIER

P.O.
MAIRE

- N'a pas d'impact sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol ;
- N'a pas d'impact sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ visant l'aliénation d'une partie du lot 5 076 384 d'une superficie de 2,85 hectares appartenant à la Ferme Berlunier Inc. par Mme Lynda Therrien, propriétaire du 2050 Chemin Lageux (lot 5 076 387).

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de septembre 2020.

14.0

VARIA (14.0)

Mme Frances Bonenfant s'enquiert du dossier des maisons abandonnées et délabrées.

15.0

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (15.0)

| NOMS DES CITOYENS(NE)S | QUESTIONS |
|------------------------|--|
| Jody Stone | <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de la main d'œuvre et remplacement du camion d'ordures en cas de bris ; • Rôle triennal d'évaluation. |
| Armin Ruf | <ul style="list-style-type: none"> • Capacité du camion à emprunter les chemins à Ogden durant la saison hivernale. |

16.0

2020-10-9313

LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)


*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Deborah Bishop
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 20h05.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,


Philippe Dutil,
Maire


Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier